



C.C.A.T.M. - Séance du
25.11.2015

Mandataires communaux			
Effectifs		Suppléants	
P	Marie-Noëlle MINGUET	P	Suzanne BISSOT
P	Jean-Luc PIROTON	E	Jean-Claude PONCELET
P	Oscar DALEM	P	Loïc JACOB
Citoyens membres			
Président : Claude KRIESCHER : P			
Effectifs		Suppléants	
	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS		
P	Vincent LOBET		
P	Rémi NUYS	P	Pierre SILVESTRE
A	Julie ONG	E	Gontrant FRAITURE
A	Guy THEATE	P	André QUOILIN
P	Michel HAMTIAUX	A	Fédéric LECARTE
E	Magali LABE		
Autres			
P	Mike Minet		
P	Michel LEGROS		
P	Marie-Françoise GILIS		
P	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		

Ordre du jour :

1. Manifestation d'intérêt pour l'appel à projet « Quartier Nouveau »
2. Etat d'avancement du projet d'un lotissement communal au Chirmont dans le cadre de la mise en œuvre de la ZACC
3. Abrogation du plan communal d'aménagement n°6 dit « Quartier Nord » approuvé par A.R. du 14.09.1977
4. Restitution des réunions citoyennes consacrées au projet d'un lotissement sur Filot et de l'élaboration du Plan Communal de Développement de la Nature
5. Divers

La réunion débute à 20h00.

1. Manifestation d'intérêt pour l'appel à projet « Quartier Nouveau »

Le 17 novembre 2015, le Gouvernement wallon a lancé un appel à manifestation d'intérêt à destination des communes wallonnes qui souhaitent prendre part à la démarche de « quartiers nouveaux ». Il s'agit de bénéficier d'un soutien administratif de la Wallonie ; il n'y a pas de subventionnement prévu. Les informations sur cet appel sont disponibles sur le site : http://spw.wallonie.be/dgo4/site_colloques/QuartiersNouveaux/index.php/site/index.

La création de quartiers nouveaux constitue une réponse au défi démographique. En 2040, la Wallonie devrait compter 435.000 habitants supplémentaires et plus de 300.000 nouveaux ménages. Ce développement de quartiers nouveaux vise également à lutter contre l'étalement urbain.

La recherche universitaire, menée par la Conférence Permanente de Développement Territoriale (CPDT) et relative au potentiel foncier wallon, a permis d'identifier 398 sites en Wallonie. La ZACC du Chirmont est reprise dans cette liste. Cette étude arrive un peu tard pour cette zone dans la mesure où il existe déjà un RUE et que les démarches pour l'urbanisation sont en cours. Par contre, le soutien administratif pourrait être intéressant pour la zone du « Quartier Nord ». La commune de Hamoir va solliciter une rencontre pour envisager les possibilités de répondre à cet appel à manifestation pour cette zone. Dans le cas où la commune de Hamoir répondrait à cet appel, elle pourrait se faire aider du bureau d'études Pluris qui a déjà travaillé sur ce quartier et avec lequel la commune a encore un contrat en cours.

Les communes doivent manifester leur intérêt pour fin mars 2016. Le délai est assez court pour mener une réflexion sur le long terme.

2. Etat d'avancement du projet d'un lotissement communal au Chirmont dans le cadre de la mise en œuvre de la ZACC

Le projet actuel comporte plus ou moins 20 lots. Par rapport au plan précédent, l'aire de jeu a été supprimée mais un espace vert public est toujours prévu. Il est également prévu de revoir l'alignement de la voirie par rapport à la situation de fait.

Le dossier est bien avancé et le permis d'urbanisation devrait être déposé prochainement.

Il est demandé à la commune de vérifier le périmètre d'urbanisation par rapport au projet Life ; la commune interrogera Sébastien Pirotte sur ce point lors d'une rencontre prévue prochainement avec lui.

3. Abrogation du plan communal d'aménagement n°6 dit « Quartier Nord » approuvé par A.R. du 14.09.1977

La commune a reçu l'arrêté ministériel concernant l'abrogation du PCA. Il faut encore une publication au Moniteur belge et aux valves communales pour que la procédure soit complète.

L'aménagement de la zone sera un projet privé ou un partenariat public-privé. Le fait de répondre à l'appel à manifestation pour les quartiers nouveaux permettra de donner de la visibilité au site et de susciter l'intérêt d'investisseurs privés. Pour rappel, la commune n'est pas propriétaire de terrain dans ce quartier.

Les prochaines étapes pour ce projet sont de prendre contact avec le bureau d'études Pluris, avec le bureau d'études qui s'occupe des « quartiers nouveaux » et avec des investisseurs privés potentiels.

En fonction de l'évolution du projet d'aménagement, la commune pourrait réaliser des aménagements de convivialité dans ce quartier avec une intervention du développement rural.

4. Restitution des réunions citoyennes consacrées au projet d'un lotissement sur Filot et de l'élaboration du Plan Communal de Développement de la Nature

La première réunion du PCDN a eu lieu le 17 novembre et a réuni environ 35 personnes. Les personnes ont reçu des explications et ont pu émettre leur avis. La prochaine réunion aura lieu le 15 décembre 2015 à 19h30. Lors de cette réunion, le pré-diagnostic sera présenté et les Groupes de Travail seront mis en place. Il est rappelé que le PCDN et le PCDR/Agenda 21 Local sont complémentaires. Le PCDN va permettre de réaliser des actions proposées lors de la consultation organisée dans le cadre du PCDR et le PCDR pourrait financer des projets du PCDN.

Une réunion d'information aux riverains a été organisée il y a deux semaines. Elle a rassemblé une trentaine de personnes qui ont émis des remarques et propositions constructives :

- L'entrée dans la zone est dangereuse car elle est située après un virage. Si une voiture attend pour tourner, le risque d'accident est important.
- La zone 50km/h sur la Grand'Route devrait être étendue pour inclure la zone d'entrée dans le lotissement.
- Une inquiétude est émise concernant l'écoulement des eaux. La société Eloy va réétudier ce point.

Il est rappelé que la société Eloy se charge de l'équipement des terrains et de la vente de ceux-ci mais pas de la construction des maisons. Il est possible pour la commune d'envisager une taxe sur les parcelles équipées mais non construites.

5. Divers

- Fiche PCDR 1.1 : La réunion concernant le RAVeL de l'Ourthe a été reportée au 1^{er} décembre.
- Fiche 1.7 : le Gouvernement wallon a approuvé le dossier relatif à la dépollution du zoning de Comblain-la-Tour. Les travaux de dépollution vont pouvoir commencer début 2016.
- Le dossier concernant un parking d'éco-voiturage à la gare de Hamoir est prêt d'un point de vue technique. La Commune est maintenant dans l'attente d'une décision du Collège Provincial concernant un éventuel subside.
- En ce qui concerne l'actualisation du Plan intercommunal de Mobilité, une réunion est prévue avec les communes d'Aywaille, Sprimont et Comblain-au-Pont début décembre.
- Les panneaux 70 km/h ont été retirés sur la route principale de la traversée de Fairon. La vitesse est donc limitée à 50 km/h dans la zone en agglomération. Une information à la population est préconisée car les citoyens risquent de ne pas avoir remarqué cette modification.
- La candidature du GAL Ourthe-Vesdre-Amblève n'a pas été retenue lors du premier appel. Une rencontre sera organisée début décembre avec l'administration régionale pour définir les modifications à apporter au dossier pour répondre au second appel.
- Une réflexion sur l'avenir du « site des bains » est en cours. Un renom a été notifié aux Kayak Michel.
- La prochaine réunion de la CCATM-CLDR est programmée le 22 décembre 2015 à 19h30.

La réunion se termine à 21h40.

Claude Kriescher,

Mike Minet,

Président

Secrétaire